

Avis de santé publique

Rappel concernant la grippe aviaire

Le 3 octobre 2024

À l'échelle du Nunavut

100 sec.

Le ministère de la Santé tient à faire un rappel aux Nunavummiut concernant la grippe aviaire. À ce jour, le nombre de cas relevés a été relativement faible dans le nord du Canada comparativement aux provinces du Sud.

La grippe aviaire, ou « grippe du poulet », est une infection virale très contagieuse chez l'oiseau. Elle touche la volaille domestique, mais aussi les oiseaux sauvages : rapaces, mouettes, sternes, oiseaux de rivage, canards, oies et cygnes. Certains signes laissent présager la présence de la grippe aviaire chez un oiseau :

- Nervosité.
- Tremblements ou manque de coordination.
- Gonflement autour de la tête, du cou et des yeux.
- Diarrhée ou mort subite.

La présence dans un même endroit de plusieurs oiseaux morts est un signe que le virus est présent.

Toutefois, le risque qu'une personne soit infectée par la grippe aviaire est considéré comme faible. Rien n'indique que le virus de la grippe aviaire peut se transmettre à l'humain par la consommation d'oiseaux ou d'œufs entièrement cuits. L'infection d'une personne par la grippe aviaire est généralement causée par un contact direct et prolongé avec des volailles infectées, vivantes ou mortes; ou avec un lieu contaminé.

Comme beaucoup de Nunavummiut s'adonnent à la récolte d'oiseaux sauvages et de leurs œufs, il est important de savoir quelles principales précautions leur permettent de limiter la propagation des maladies et le risque d'exposition à celles-ci. Les adeptes de la chasse et aux autres personnes appelées à manipuler des oiseaux devraient, pour réduire le risque de maladie et de propagation du virus, suivre ces mesures de sécurité alimentaire de base :

